

En cas d'accident ou de maladie... difficile de trouver plus mal protégé qu'un indépendant !

Entre 40% et 100% de vos revenus
ne sont pas couverts par votre régime
de base en cas d'arrêt de travail⁽¹⁾

Avizen Pro vous protège ainsi que vos proches⁽²⁾

Vos revenus préservés
en cas d'arrêt de travail :

- **Des indemnités journalières**, en complément des prestations de votre régime obligatoire, peuvent vous permettre de maintenir jusqu'à 100% de votre revenu.
- **Des indemnités « remboursement de frais professionnels »** qui couvrent vos charges de fonctionnement : vos propres charges sociales, salaires et charges de vos employés, impôts et taxes, loyers, factures EDF, etc.

Votre activité prise en
compte en cas d'invalidité
professionnelle :

- **Le versement d'une rente ou d'un capital** dont le montant prend en compte le degré d'invalidité liée à votre profession. Ainsi, la perte d'un pouce peut être considérée comme une invalidité fonctionnelle « mineure » mais aussi comme une invalidité professionnelle importante pour certains métiers. Cette ressource financière peut venir en complément de la rente versée par le régime obligatoire.

La sécurité financière
de vos proches en cas
de décès :

- **Le versement d'une rente de conjoint** pour aider votre famille à maintenir son niveau de vie.
- **Une rente éducation mensuelle** pour financer les frais de scolarité et les études de vos enfants.
- **Un capital décès** permettant de régler les derniers frais professionnels : factures, cotisations sociales des années antérieures, emprunts non couverts...

Exemples de tarification (3)

Auto entrepreneur moniteur d'auto-école revenu 2000 €/mois

Garantie de base, une couverture en cas de décès à hauteur de 2 années de revenu 48.000 €

Solution 1 : Couverture Indemnité journalière en cas d'accident. Indemnité journalière couvrant 80% des revenus (y compris remboursement régime obligatoire) soit 1600 €/mois pendant 365 jours. Franchise 3 jours.

Age	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans	50 ans
Prime mensuelle	16,06 €	16,86 €	18,14 €	20,27 €	23,78 €	30,90 €

Solution 2 : Couverture Indemnité journalière toutes causes (maladie ou accident) couvrant 80% des revenus (y compris remboursement régime obligatoire) soit 1600 €/mois pendant 3 ans. Franchise 3 jours accidents 30 jours maladie.

Age	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans	50 ans
Prime mensuelle	22,90 €	26,04 €	30,97 €	37,80 €	46,08 €	60,11 €

Contactez-nous pour un devis personnalisé !

- (1) Calcul effectué sur la base du revenu moyen et selon le régime de prévoyance obligatoire affilié à chaque profession au 01/04/2017.
- (2) Selon clauses et conditions du contrat
- (3) Tarification non-fumeur, sans antécédent médicaux. Droit d'adhésion 15 € (1^{ère} prime). **Pour un devis avec garanties personnalisées contacter l'agence**